

Image not found or type unknown



Provision pour quittance et frais à venir

Par **TommK**, le **27/08/2017** à **09:11**

Bonjour,
Un huissier a-t-il le droit de me réclamer une provision pour quittance et frais à venir ?
Je suis le débiteur et non le créancier.
Je précise au cas où ça ait son importance que cela se passe dans le cadre de la saisie attribution de mon compte. La somme à payer pour débloquer mon compte comprend 157 euros de provision (c'est le montant le plus élevé de la liste)
Merci pour vos conseils